

Pour ce qui concerne l'influence des pluies, M. G. Devalque n'a point parlé de *pluies superficielles*, mais bien de *saisons sèches* ou *pluvieuses*. En parlant des *bas niveaux* et des *hauts niveaux*, M. Kupfferschlaeger n'a produit aucune recherche propre à la commission; elle s'est bornée à rappeler une opinion courante, qui est, certes, très naturelle, mais qui n'est *démontrée* par aucune série de jaugeages. En tout cas, ces *niveaux* ne peuvent être attribués qu'aux eaux météoriques, infiltrées dans les profondeurs.

Il est donné lecture de la note suivante de M. Malaise.

245190 - *Revendication de la priorité de la découverte de l'âge crétacé des grès de Seron,*

par le professeur C. MALAISE.

MM. Rutot et Van den Broeck, s'occupant dans leur « Etude sur le massif crétacé du Sud de la vallée de la Méhaigne » de l'âge des grès de Seron ⁽¹⁾, croient être les premiers qui ont reconnu que ces grès, considérés par Dumont, comme bruxelliens, appartiennent au crétacé.

J'ai l'honneur de revendiquer cette découverte.

Je regrette que ces messieurs aient perdu de vue ma « Description de gîtes fossilifères devoniens et d'affleurements du terrain crétacé ⁽²⁾ » parue en 1879. Ils auraient pu s'assurer que j'y considère les grès de Seron comme crétacés. Je regrette également qu'ils n'aient pas examiné les échantillons des fossiles de cette localité que j'ai remis au Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles en 1879, échantillons qui ne doivent pas s'égarer quand ils

⁽¹⁾ *Annales de la Société géologique de Belgique*, t. XIII, Mémoires, pp. 71 à 80. Liège, 1887.

⁽²⁾ Commission de la carte géologique de la Belgique, in-4^o, avec carte au 160,000. Bruxelles, 1879.

62
ENCLOSURE

26 SEP 1990

sont remis à un service public de l'Etat. En qualité de fonctionnaires du dit Musée, et chargés de l'étude monographique du crétacé, ils n'auraient pas dû en ignorer l'existence.

Voici ce que j'ai dit relativement aux grès crétacés de Seron (*Loc. cit.*, pp. 64-65.) :

« En septembre 1876, je visitai, en compagnie de M. le comte G. de Looz, les grès exploités à l'ouest de Seron, commune de Forville, le long du ruisseau, entre cette localité et la ferme Montigny. Après quelques recherches, nous avons rencontré des traces de fossiles crétacés. J'ai eu, à différentes reprises, l'occasion de vérifier les mêmes faits. Voici les espèces que M. le comte G. de Looz et moi y avons rencontrées : Traces de vertébrés : *Chélonien ?* ou *Poisson ? Belemnitella mucronata ?* Schloth. sp., *Ostrea* sp., *Janira quadricostata*, Sow. sp., *Pecten tævis*, Nilss., *Pecten* sp. et diverses traces de lamelli-branches, *Magas pumilus*. Sow., *Ananchytes* (fragments), *Spatangus* (fragments).

« Les cartes géologiques au 160,000^e indiquent du bruxellien à Seron.

« Sur la carte minute au 20,000^e de Dumont, des grès tertiaires sont indiqués entre Seron et Hemptinne.

» D'autre part, on trouve dans les notes de voyage de notre illustre maître les renseignements suivants :

« Lundi 22 juin 1840 ; 3869. De Wasseige à Hemptinne, limon ».

» Cependant, avant d'arriver au ruisseau, on trouve beau-
» coup de silex, ce qui dénote la présence du calcaire de
» Maestricht, mais il ne se rencontre nulle part au jour. »

« 3870. Au sud-ouest de Hemptinne, on trouve aussi
» des silex et du calcaire à une vingtaine de pieds de pro-
» fondeur. »

» 3871. Les grès situés sur les rives de la Seron sont

» toujours hypothétiques. Au-dessus, on trouve une couche
» de silex d'environ 1 mètre d'épaisseur. La pierre, qui a
» une structure fragmentaire, sans apparence de strati-
» fication, a de 3 à 4 mètres de puissance. On trouve du
» sable en dessous. »

Dumont dit encore :

« 1203. A 100 mètres de l'intersection de la Soile et du
» ruisseau de Hévermont, on voit du schiste ardoise. »

» 1204, Il y a, depuis ce point jusqu'au confluent des
» rivières de Hévermont et de Seron, des grès tertiaires. »

» 1205. Ce grès se tient sur la rive droite. On en trouve
» des deux côtés de la rivière jusqu'au chemin de Hem-
» ptinne à Seron. »

» Le château de Seron est sur le grès. »

» Ce grès est presque compacte; il passe presque au
» silex, et forme une masse fragmentaire, au-dessous de
» laquelle on trouve un sable jaune brunâtre, argilo-
» ferrugineux. »

» Ces grès sont bien définis par Dumont; ils sont très
fissurés; de teinte blanchâtre, prenant une teinte jaune
brunâtre. Ils sont parsemés de points noirâtres. Il est
assez difficile de dire leur inclinaison réelle, elle paraît
être au Nord-Est. Ils ont environ 4 mètres de puissance;
ils reposent sur des sables, comme l'a très bien observé
Dumont. »

» En dessous de ceux-ci on voit, en un point, des schistes
siluriens.

» Ces grès s'observent entre Seron et la ferme Montigny,
sur la rive droite du ruisseau de Seron; on y voit, sur une
longueur d'environ 1300 mètres, de nombreuses excava-
tions d'où l'on extrait, pour la réparation des routes, un
grès qui passe souvent à un silex blond.

» Des roches analogues, sinon identiques, avec silex blond
dominant, se voient à l'ouest et au sud-ouest de Hemptinne;
mais je n'y ai pas rencontré de fossiles.

» A quel système faut-il rattacher les grès de Seron ?

» Les silex blonds auxquels passent ces roches, et les divers fossiles qu'on y rencontre, montrent de grandes analogies avec le système maestrichtien. Aussi, c'est à ce système que je les rapporte. »

Voici, d'autre part, ce que MM. Rutot et Van den Broeck ont publié sur le crétacé de Seron.

Après avoir rapporté l'opinion de Dumont sur ces grès, ils ajoutent « Depuis Dumont, personne, à notre connaissance, n'a plus rien écrit concernant la roche de Seron. » (*Loc. cit.*, p. 73.) Ils citent les espèces rencontrées dans ces grès : (*L. c.*, p. 75 et 78.) *Belemnitella mucronata*, *Janira (Vola) æquicostata*, *Pecten trigeminatus*, *P. Faujasi?* *Ostrea* (plusieurs espèces), déterminées par M. Pelseneer.

Leur attention avait été appelée sur ces grès en 1881, mais ce n'est qu'en juin 1884 (*L. c.*, p. 74.) qu'ils les ont étudiés.

Le développement donné à l'exploitation des grès de Seron leur a permis de s'en occuper d'une manière assez détaillée, ainsi que des couches voisines.

« De bruxellien, comme tout le monde le croyait (*L. c.*, p. 80.), le grès de Seron devient crétacé et sénonien par sa position inférieure au landenien et par ses fossiles. »

On voit que j'étais arrivé, en 1879, identiquement à la même conclusion quant à l'âge crétacé des grès de Seron, à cette différence près que je rapportais ces grès au maestrichtien, tandis que MM. Rutot et Van den Broeck les considèrent comme sénoniens.

M. Forir présente un échantillon de grès houiller, couvert, sur deux faces de cassure, de grands et beaux cristaux de calcite, présentant la combinaison B¹D¹, et de pholélite en lamelles hexagonales, bien visibles au microscope.

Ce grès a été rencontré dans un *bouchar* traversant, à la